

Décision du maire

MDE-2025-006

Date: 21 juillet 2025

Object : Avis écrite de l'approbation des règlements promulgués à la réunion spéciale du Conseil le 21 juillet 2025

En vertu de la Partie VI.1 (Pouvoirs et fonctions du conseil et de sa présidence) de la Loi de 2001 sur les municipalités (la « Loi ») et des modifications apportées au Règlement 530/22 de l'Ontario en vertu de la Loi, je soussigné, Normand Riopel, maire du canton de Champlain, approuve par la présente les règlements suivants adoptés lors de la réunion spéciale du Conseil du canton de Champlain du 21 juillet 2025, conformément au paragraphe 284.11(4)(a)(i) de la Loi :

- 2025-55 – Règlement qui nomme un chef du service de la construction, inspecteur des bâtiments, et officier de la réglementation pour le canton de Champlain.
- 2025-56 – Règlement confirmant procédures du Conseil lors de sa réunion le 21 juillet 2025.

Normand Riopel, Maire

Datée: le 21 juillet 2025